



Un correctif de dernière minute intégré pour protéger les parents solo dans la réforme de l'IPP



© PHOTO NEWS.

Ce mercredi débutera l'examen en commission Finances de la réforme de l'impôt des personnes physiques proposée par le ministre Jan Jambon (N-VA). Voulu pour accélérer la mise en place du différentiel de 500 euros entre les personnes qui travaillent et celles qui ne travaillent pas, des micro-simulations transmises par le cabinet Jambon ont mis en évidence une faille. En effet, certains bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS), les parents isolés ayant des enfants à charge, risquaient d'être pénalisés par le nouveau mécanisme fiscal, jusqu'à 90 euros par mois. Repérée par Les Engagés, cette paupérisation potentielle des parents solo sera finalement corrigée. « Ce n'était pas visible à la lecture brute du texte. Mais il était hors de question pour nous de laisser quelqu'un sur le côté, et encore certainement moins des personnes qui sont en difficulté », souligne le député Stéphane Lasseaux (photo). Celui qui est expert-comptable de métier a donc participé à ce que l'on valide en Conseil des ministres un amendement correctif ciblé, qui permettra le vote rapide du texte, sans que les parents solo en soient des victimes collatérales.

« La très bonne nouvelle, c'est donc que ça n'arrivera pas », affirme le député. « On récompensera donc, comme prévu, les gens qui veulent travailler, et ça, en termes d'équité, c'est tout à fait normal », souligne-t-il. Et on évitera un désagréable « bad buzz » pour Les Engagés, que l'opposition n'aurait pas manqué de souligner. ALEXANDRE NOPPE

PEINE DE MORT

2025, année record pour les exécutions dans le monde

Le recours à la peine de mort a connu une hausse spectaculaire en 2025. C'est ce que révèle le rapport annuel d'Amnesty International publié ce lundi. Il recense 2.707 exécutions dans 17 pays, soit une augmentation de 78 % par rapport à 2024 et le chiffre le plus élevé enregistré depuis 1981. Ce total n'inclut pas la Chine, où des milliers d'exécutions auraient encore lieu chaque année dans le secret d'Etat.

L'Iran concentre à lui seul l'essentiel de cette hausse avec au moins 2.159 exécutions, plus du double de l'année précédente. L'Arabie saoudite a également intensifié son usage de la peine capitale, notamment pour des infractions liées aux stupéfiants. Des augmentations sont aussi observées aux Etats-Unis, en Egypte, au Koweït et à Singapour. Près d'une exécution sur deux dans le monde concernait des affaires de drogue. Inlassablement, Amnesty dénonce l'usage de la peine capitale comme outil de répression et de contrôle politique dans plusieurs Etats. L'ONG souligne toutefois qu'une majorité de pays poursuivent leur mouvement vers l'abolition : 113 Etats ont désormais supprimé totalement la peine de mort.

M.BN

AGRICULTURE

Craintes autour de l'arrivée du premier pesticide génétique



La Belgique a délivré une dérogation d'urgence permettant aux producteurs de pommes de terre d'utiliser ce pesticide non encore autorisé. Des associations environnementales dénoncent le risque pris et attaquent en justice cette décision.

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

C'est une première en Europe qui suscite l'émoi des associations environnementales. Depuis le 1^{er} mai, la Belgique autorise – via une procédure d'exception temporaire – la pulvérisation de pesticides génétiques sur les cultures de pommes de terre. De quoi s'agit-il ? D'une nouvelle génération de pesticides qui, contrairement aux produits classiques, n'utilise pas la toxicité chimique d'une molécule pour détruire les ravageurs, mais s'appuie sur une technologie de manipulation de l'expression des gènes dans les organismes vivants. Ces pesticides dits « à ARN interférent » sont capables de désactiver des gènes indispensables à la survie et au développement d'insectes ravageurs. Une fois ces gènes rendus silencieux, la protéine pour laquelle ils codent ne peut pas être produite et l'insecte meurt. En l'occurrence, la cible de l'insecticide qui vient d'être autorisé par la Belgique – baptisé Calantha – est le doryphore, un coléoptère responsable d'importants dégâts dans les cultures de pommes de terre.

Des craintes pour la préservation de la biodiversité

Aucun pesticide reposant sur ce mode d'action n'a jamais été autorisé sur le marché européen. Une demande a bien été déposée en avril 2025 par le producteur du Calantha, la startup américaine GreenLight Biosciences, mais l'examen du dossier est toujours en cours au sein de l'EFSA, l'autorité européenne compétente en matière de pesticides. Les résultats de l'évaluation des risques ne sont pas encore connus, mais à la demande de la firme, la Belgique a décidé d'octroyer une dérogation au Calantha. La législa-

tion européenne permet en effet aux Etats de mettre sur le marché des produits non autorisés ou interdits « en cas de danger ne pouvant être maîtrisé par d'autres moyens raisonnables ».

Une décision que contestent les associations environnementales Nature & Progrès et Pollinis, qui ont déposé ce lundi un recours en annulation devant le Conseil d'Etat. Pour elles, la Belgique détourne la procédure d'autorisation d'urgence. « Cette procédure doit être réservée pour des dangers imprévisibles ne pouvant pas être maîtrisés par d'autres moyens », explique Virginie Pissoot, chargée de plaider. « Or, le doryphore, ce n'est pas nouveau. Cela fait 75 ans qu'il est présent dans les cultures en Belgique. Et il existe toute une panoplie d'alternatives sur le marché. On s'oppose à ce qu'on instrumentalise ce mécanisme d'urgence pour court-circuiter la procédure d'autorisation classique et mettre sur le marché des produits qui n'ont pas encore été évalués. D'autant qu'ici, on parle d'un pesticide avec un mode d'action totalement inédit. C'est une raison supplémentaire pour attendre les résultats de l'évaluation. »

Au cœur des préoccupations des associations environnementales : la préservation de la biodiversité. Les firmes qui développent ces insecticides mettent en avant le caractère « intelligent » de leurs produits, qui permettrait de cibler très précisément le ravageur et d'épargner les précieux pollinisateurs. Une promesse que mettent en doute les environnementalistes. « Le fonctionnement même de l'interférence ARN repose sur la reconnaissance de séquences génétiques. Or, les génomes des organismes vivants partagent souvent des portions de séquences similaires », explique dans la revue *Valériane* Bruno Schiffers, ingénieur agronome et ex-responsable du laboratoire de phytopharmacie de Gembloux Agro-Bio Tech. « Une molécule d'ARN conçue pour cibler un insecte donné pourrait donc aussi interagir avec des gènes similaires chez d'autres espèces proches, voire chez des organismes qui ne sont pas du tout visés par le traitement. »

« Cela mérite d'être débattu publiquement »

Pour le scientifique, la prudence s'impose. « Les pesticides à ARN interfèrent constituent un changement profond dans la manière dont les pesticides interagissent avec le vivant. L'agriculture industrielle franchit une frontière techno-

Les pesticides dits « à ARN interférent » sont capables de désactiver des gènes indispensables à la survie et au développement d'insectes ravageurs. © AFP.

logique qui mérite d'être débattue publiquement. Avant de transformer les champs en laboratoires, il est indispensable de s'assurer que cette nouvelle génération de pesticides ne reproduit pas, sous une autre forme, les erreurs du passé. »

Sur quelle base cette dérogation d'urgence a-t-elle été octroyée ? Du côté de la Fiwap, la Filière wallonne de la pomme de terre, on nous indique que le secteur n'était pas demandeur et qu'il n'y a pas d'indices d'un danger imminent d'invasion de doryphores. « On ne sait pas quelle proportion de doryphores a réussi à passer l'hiver et à quelle vitesse ils vont accomplir leur cycle de reproduction durant l'été. » Chez Nature & Progrès, on souligne aussi que la maximalisation des rendements n'est pas vraiment la préoccupation majeure des cultivateurs de pommes de terre à l'heure actuelle, puisqu'ils font face à d'importants problèmes d'excédents de production.

Gestion des résistances

Contacté, le SPF Santé publique justifie cette dérogation : « Les représentants des Régions au sein du comité d'agrément des pesticides ont estimé que les alternatives existantes ne permettraient pas d'assurer une protection adéquate de la culture de la pomme de terre pour la saison à venir. » La Belgique pointe la résistance que le doryphore a développée face à de nombreux insecticides existants ainsi que le retrait du marché de la plupart des néonicotinoïdes, des pesticides précisément accusés de ne pas être suffisamment sélectifs et de décimer les pollinisateurs. « Les Régions ont souligné l'importance de disposer de substances présentant de nouveaux modes d'action dans le cadre de la stratégie de gestion des résistances », indique le SPF.

Celui-ci se veut aussi rassurant sur le profil de risque du Calantha, insistant sur le fait que même s'il n'est pas encore autorisé, il a déjà fait l'objet d'une évaluation complète. C'est d'ailleurs la Belgique qui s'en est chargée pour le compte de l'EFSA. Notre pays a en effet été désigné « Etat rapporteur » dans le cadre de la demande d'approbation de cette substance. Son rapport d'évaluation a été envoyé à l'EFSA et sera bientôt soumis à consultation publique, précise le SPF.